



Je veux Arrêt de cif en cours mon patron refuse

Par **pmc**, le **08/09/2014** à **15:15**

Bonjour

Suite à une reconnaissance th, j'ai décidé de prendre un cif pour me former, tellement bien accompagné, je m'aperçois après une période de 3 mois que la formation n'est pas celle que j'attendais mais surtout par le manque d'activité le fait de resté assis 7h/j mon mal dos redevient aigu. j'en ai fait par à mon employeur et sa drh mais ils se refusent de me réintégrer du fait qu'il a embauché un cdd et écoutant ces dires t'as voulu ta formation tu l'as finie. Le sameth qui m'a accompagné dans les démarches m'a fait comprendre qu'il ne fallait pas que je sois en arrêt si je ne veut pas me faire mal voir par mon employeur. L'ul cgt m'a dit qu'un cdd se rompait donc je ne sais plus par manque d'infos car personne ne me l'a dit avant de commencer mon cif je trouve que c'est léger
merci

Par **P.M.**, le **08/09/2014** à **16:11**

Bonjour,

Un CDD ne peut pas être rompu sans respecter les dispositions du Code du Travail et a priori, l'employeur n'aurait aucun motif pour...

C'est dommage qu'il ait fallu 3 mois pour que vous vous aperceviez que la formation ne répond pas à vos attentes sans que l'on sache combien elle doit encore durer...

Mais si le médecin traitant estime que votre état de santé nécessite un arrêt-maladie, c'est de son devoir de vous en prescrire un à moins que le Médecin du Travail puisse décider d'une inaptitude à un poste assis alors que le contrat de travail est suspendu pendant le CIF pour lequel vous vous êtes engagé en même temps que l'employeur...